## **Éducation musicale**

Qu’est-ce que l’éducation musicale au collège ?

### **Présentation générale**

L’éducation musicale au collège s’articule autour de **deux domaines** : **« percevoir »** et **« produire »**.

À travers l’étude de ces domaines, elle contribue :

#### **À l’appropriation de la culture Humaniste**

**L’élève acquiert des connaissances et des repères relevant:**

    •    **De l’espace :** grâce à la diversité des répertoires et des œuvres étudiées (Musique ancienne, Musique de tradition orale, Musique improvisée, Musique actuelle…) l’élève pose des repères culturels témoignant de l’identité des espaces géographiques ;

    •   **Du temps :** les musiques écoutées ou interprétées construisent une conscience du temps, des esthétiques, des styles. Il les situe les unes par rapport aux autres et les réfère à l’Histoire des Arts ;

    •    **De la culture artistique :** il apprend à souligner des éléments caractéristiques d’une œuvre en s’appropriant un vocabulaire spécifique ;

    •    **De la culture civique :** l’élève est amené à découvrir la diversité des expressions musicales et artistiques témoignant des cultures du monde et se forge ainsi une expérience de la tolérance, de l’écoute et du dialogue.

**L’élève pratique la musique :**

    •    Il interprète et/ou crée collectivement des chansons de répertoires variés (récent, ancien, en français ou en langue étrangère, traditionnel, savant) ;

    •    Il fait preuve de sensibilité et de curiosité.

#### **À la maîtrise de la langue française**

À partir d’un support musical, l’élève apprend à s’exprimer oralement :

    •    Il formule et expose clairement un avis, un propos simple mais construit ;

    •    Il participe à un échange verbal ;

    •    Il développe sa pensée en public.

####

#### **À l’acquisition de compétences sociales et civiques**

L’élève apprend à respecter les règles de la vie collective.

#### **À acquérir autonomie et initiative**

    •    Il s’organise dans son travail ;

    •    Il s’intègre dans un projet de groupe ;

    •    Il manifeste curiosité, créativité et prend des initiatives.

### **L’organisation du cours d’éducation musicale**

Le cours d’éducation musicale a lieu **une heure par semaine** de la 6e à la 3e. Chaque heure de cours est constituée:

    •    **de l’écoute d’œuvres musicales** d’époques et de styles différents, avec la découverte de notions musicales diverses et l’ouverture sur les arts et leur histoire ;

    •    **de la pratique vocale,** comprenant l’échauffement corporel et vocal, puis l’apprentissage et/ou la création de chants variés.

###

### **Ce qui est évalué en cours d’éducation musicale**

Les évaluations portent sur:

* le chant (individuel et collectif)
* les leçons
* les activités de création
* la participation orale
* le savoir-être.

L’ensemble de ces activités repose sur la**succession de séquences**qui constituent le**parcours annuel de formation** organisé par le professeur.

**L’année de sixième** se concentre sur la perception, la production et la connaissance de phénomènes simples. **Les années suivantes** approfondissent progressivement les compétences acquises, abordent des réalités et problématiques musicales plus complexes et reviennent autant que nécessaire sur les acquis antérieurs.